

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                     |
|------------------------------------|---------------------|
| 0 Réclamation                      | contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-439753

ND: 4988

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)		Société :	
Matricule : 0903		Nom & Prénom : n° Benhadjdouch Lahcen	
<input type="checkbox"/> Actif		<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	
Date de naissance : 05/01/1943		<input type="checkbox"/> Autre :	
Adresse : 22, Rue Darra N° 5 Afdal RABAT		Tél. : 0671701392 Total des frais engagés : 2.000,00 Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	
Date de consultation :	11.3.2020
Nom et prénom du malade :	Benhadjdouch Lahcen
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même
Nature de la maladie :	ACCUEIL
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	maladie de cœur de cholestérol
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Rabat

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 30/10/2020  
De RENAISSANCE

VOL ET ADHESION  
Néoplasie  
Dialyse  
Prise en charge  
Remboursement  
VOL ET ADHESION

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/9/2020	C	C	G	<p><b>Dr. BENAMAR Ldubna</b>  <b>Néphrologie-Hémodialyse</b>  <b>Dialyse Péritonéale-Transplantation</b>  <b>CHU - Ibn Sina</b>  <b>INPE : 101107282</b></p>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>PHARMACIE</b> <b>1234567890</b>		

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Parapluie	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR. S. S. DR. K. DR. K. DR. K.	06/10/2020	Echographie MS Echodoppler du coeur	2000 Drs

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

30/03/2020

Ben Haddou Lahcen

Echo doppelt aufgeteilt

l'ortie et de quelques autres ortuicels des

deux membres inférieurs

المملكة المغربية  
وزارة الصحة  
المركز الاستشفائي الجامعي ابن سينا



Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Sina  
Hôpital Ibn Sina

+٢١٢٥٣٧٦٧٥١٥٥  
+٢١٢٥٣٨٠٨١٨٠٣  
+٢١٢٥٣٨٠٨١٨٠٣  
+٢١٢٥٣٨٠٨١٨٠٣

30/03/202

Benabdellah Lahcen

Écho doppler artériel de

Vaisseaux du cou



# CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL

**Dr Abdelhafid SBIHI - Dr Abdellatif DINIA**

**Dr Ghita T. BENJELLOUN - Dr Ouafae KABBAJ - Dr Leïla SBIHI - Dr Serrah SEDRATI**

Rabat, le 06/10/2020

M. BENHADDOUCH Lahcen (né le 04/01/1943)  
Examen demandé par : Dr L. BENAMAR

**Renseignements cliniques :**

*Patient suivi pour AOMI, amputé des ongles du pied droit.  
Prothèse aorto-biiliaque en 2011.*

## **ECHO-DOPPLER ARTERIEL DES VAISSEAUX DU COU**

**Analyse morphologique :**

- Les axes carotidiens conservent un calibre normal et des parois régulières.
- Surcharge athéromateuse des troncs supra-aortiques avec quelques plaques athéromateuses calcifiées, la plus volumineuse circonférentielle au niveau de la bifurcation carotidienne droite, étendue à l'origine de la carotide interne et mesurant 2 mm d'épaisseur et s'étendant sur 20 mm.
- Absence de perte de parallélisme des parois.
- Absence de plicature vasculaire.

**Analyse hémodynamique et spectrale :**

- Axes carotidiens :
  - Le flux conserve des vitesses normales.
  - Les index hémodynamiques sont normaux.
  - Les résistances vasculaires d'aval sont normales.
  - La compliance pariétale est conservée.
- Axes ophthalmiques :
  - Le flux spontané est symétrique et normodirectionnel.
  - Les résistances oculaires sont normales.
- Axes vertébraux :
  - Les artères vertébrales n'ont pas pu être suivies au niveau de leur segment V1 et de leur ostium, sans anomalies au niveau des segments V2.
- Axes sous-claviers :
  - Ils sont libres et présentent un flux normal.

**AU TOTAL :** *Surcharge athéromateuse modérée diffuse, sans sténose hémodynamiquement significative.*

*Aspect stable de la plaque carotidienne droite par rapport à l'examen de 2018.*

## **ECHO-DOPPLER ARTERIEL DES DEUX MEMBRES INFÉRIEURS**

**Technique :** Examen réalisé en mode triplex à l'aide de sondes de 3,5 et de 13 MHz au niveau du système artériel des deux membres inférieurs.

**Résultat :**

**Etude morphologique**

- Surcharge athéromateuse diffuse de l'aorte abdominale et des axes ilio-fémoro-poplités.
- Prothèse aorto-biiliaque en place, à parois régulières et de contenu transonore.
- Surcharge athéromateuse avec quelques plaques calcifiées étagées, sans sténose décelable.
- Aspect régulier des bifurcations fémorales.

**Etude hémodynamique et spectrale :**

- Absence d'accélération des vitesses circulatoires en amont des plaques sus-décrivées.
- Absence de signe de sténose hémodynamiquement significative au niveau de l'aorte abdominale et des axes ilio-fémoro-poplités.
- Excellents flux jambiers avec respect triphasique des courbes vélocimétriques enregistrées au niveau des artères tibiales antérieures et postérieures et au niveau des artères pédieuses.

**AU TOTAL :** - *Prothèse aorto-biiliaque perméable et de morphologie normale.*  
- *Surcharge athéromateuse diffuse, sans sténose hémodynamiquement significative.*

*Aspect sensiblement analogue à l'examen de 2018.*

\*/NB

*CABINET DE  
RADIOLOGIE  
AGDAL  
- DR. DINIA  
- DR. BENJELLOUN  
- DR. KABBAJ  
- DR. SBIHI*

# CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL

82 bis, Av. des Nations Unies - Angle rue Ibn Hanbal  
Tél. : 0537.67.49.49 (Lignes groupées) Fax : 0537.67.54.07  
Patente 25705022 IF 0333035 CNSS 2033976  
ICE 001615064000010

Rabat - Agdal

## FACTURE

Numero: J/00267  
Rabat 06/10/2020

Nom patient	Date examens
BENHADDOUCH Lahcen	06/10/2020

Examen(s) Réalisé(s)	Prix Dhs
ECHODOPPLER DES VX DU COU	1 000,00
ECHODOPPLER MI	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00</b>

Arrêtée la présente facture à la somme de:

DEUX MILLE DIRHAMS

*CABINET DE RADIOLOGIE  
DE L'AGDAL  
Dr. SBIHI - Dr. DINIA  
Dr. BENJELLOUN  
Dr. KABBAJ*

Dr A.SBIHI - Dr A.DINIA - Dr Gh. T.BENJELLOUN - Dr O.KABBAJ